



SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL D'ADJARRA

3^{ème} GENERATION (2019-2023)

- *Découverte de la commune d'Adjara*
- *Principaux secteurs de l'économie locale*
- *Défis majeurs du développement de la commune*
- *Plan d'action quinquennal*
- *Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PDC 3^{ème} génération*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1^{ère} Partie [A LA DECOUVERTE DE LA COMMUNE D'ADJARRA]	8
1. Situation géographique et organisation administrative	9
2. Cadre physique	10
3. Cadre humain	11
2^{ème} Partie [PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ECONOMIE LOCALE]	12
1. Production végétale	13
2. Production animale	13
3. Production halieutique	14
4. Commerce	15
5. Artisanat, hôtellerie, tourisme et PME/PMI	16
3^{ème} partie [LES DEFIS MAJEURS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE]	20
4^{ème} Partie [PLAN D'ACTION QUINQUENNAL(2019-2023)]	22
5^{ème} Partie [MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PDC 3^{ème} GENERATION]	32
CONCLUSION	35

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACMA	Approche Communale pour le Marché Agricole
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
BSM	Bibliothèque Solidaire de Mèdédjonou
CAMM	Centre des Arts et Métiers de Mèdédjonou
CC	Changement Climatique
CPS	Centre de Promotion Sociale
ECC	Eglise du Christianisme Céleste
EPP	Ecole Primaire Publique
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
IEC	Information Education Communication
LSM	Leaders Solidaires de Mèdédjonou
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADA	Programme d'Appui à la Diversification Agricole
PDC	Plan de Développement Communal
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PROVAC	Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continental
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et l'Habitat
RN	Ressources Naturelles
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SFD	Système Financier Décentralisé
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin

RESUME

Le présent Plan de Développement Communal (PDC) d'Adjarra 3^{ème} Génération (PDC3) qui couvre la période 2019-2023 est élaboré de manière participative et intègre au mieux les préoccupations et les besoins exprimés par la population de la commune, toutes catégories et toutes couches sociales confondues. Il répond à l'impératif d'un développement durable et équilibré de toutes les localités de la commune.

D'un COUT global estimé à la somme de trois milliards deux cent quarante-sept millions deux cent soixante-douze mille (3 247 272 000) Francs CFA dont soixante-trois millions six cent soixante-douze mille (63 672 000) Francs CFA de frais de suivi-évaluation, le PDC3 est constitué de quatre (04) programmes comprenant vingt-huit (28) projets déclinés en des activités. Les intitulés des programmes et leurs COUTS respectifs se présentent comme suit :

Programme 1 : Développement de l'économie locale à travers l'accroissement de la productivité agro-pastorale, le rayonnement du tourisme et l'accompagnement des artisans, PME/PMI. Cinq (05) projets pour un COUT total de quatre cent quatre-vingt-huit millions six cent mille (488 600 000) Francs CFA ;

Programme 2 : Amélioration du niveau des services socio-communautaires de base, et de la protection des couches vulnérables. Dix (10) projets pour un montant de un milliard six cent vingt-quatre millions (1 624 000 000) Francs CFA ;

Programme 3 : Amélioration de la gouvernance locale et le respect de l'équité genre. Six (06) projets pour un montant de trois cent quarante millions (340 000 000) Francs CFA ;

Programme 4 : Amélioration du cadre de vie des populations par la protection de l'espace communal et les ressources naturelles. Sept (07) projets pour un montant de sept cent trente et un millions (731 000 000) Francs CFA.

FINANCEMENT

Le financement du PDC 3^{ème} génération sera conjointement assuré par les ressources propres de la commune, le pouvoir central par le canal du FADeC, les Partenaires Techniques et Financiers, la diaspora locale et internationale, les ONGs, etc.

Il sera mis en place une stratégie offensive susceptible de garantir la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de toutes les actions prévues dans le PDC 3^{ème} génération.

Au nombre des mesures envisagées pour la mobilisation des ressources figurent notamment :

- la mise en place d'un mécanisme efficace de mobilisation des ressources propres de la commune. Dans ce cadre, il est prévu un recensement des gisements fiscaux de la commune. En effet, il existe encore d'importants gisements fiscaux mal connus, mal valorisés et très peu exploités ;
- l'organisation d'un forum de la Diaspora devant réunir les fils et filles d'Adjara pour échanger sur les défis de la commune aux fins de retenir des mécanismes consensuels et appropriés pour leur implication effective et active dans la mise en œuvre du PDC ;
- l'organisation, en accord avec le pouvoir central, d'une table ronde des partenaires au développement de la commune afin d'obtenir leur adhésion et leur engagement effectifs au financement du PDC ;

SUIVI-EVALUATION

Mieux que par le passé, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDC3 fera l'objet d'une attention particulière. Des moyens conséquents sont prévus à cet effet. Le comité et le personnel qui ont à charge cette activité, seront suffisamment outillés pour conduire efficacement le mécanisme de suivi qui sera mise en place.

INTRODUCTION

L'organisation des premières élections communales et municipales de décembre 2002 et de janvier 2003 a consacré la mise en œuvre du processus de décentralisation au Bénin. Aussi, l'installation, courant février et mars 2003, des conseils communaux, a-t-elle consacré l'enclenchement de ce processus qui vise la prise en charge du développement et de la gestion de la cité par les populations elles-mêmes conformément aux prescriptions de la constitution du 11 décembre 1990, révisée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 qui dispose en son article 153 que : « *les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus* ». A cet effet, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, dispose que chaque commune doit élaborer son plan de développement. En vertu de cette exigence de la loi, la commune d'Adjarra, à l'instar de la plupart des communes du pays, s'est périodiquement doté de ce précieux outil de développement et de promotion sociale. Le PDC couvre la période 2019 - 2023.

Le Plan de Développement Communal (PDC) est un document de planification des actions qui vise à atteindre, en adéquation avec les orientations nationales et régionales et au terme d'une période donnée, des objectifs et des résultats qui concourent au développement de la commune. Il est élaboré par le Maire et son conseil communal avec la participation active des populations à la base et de tous les acteurs de la commune. Il est l'aboutissement d'un processus de diagnostic, d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix qui tient compte aussi bien des réalités locales que des aspirations des populations et des ambitions des dirigeants.

La présente plaquette fait partie intégrante de la stratégie de diffusion, de vulgarisation et de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PDC de troisième génération dont elle représente une synthèse des grandes orientations, des lignes directrices et des actions clés. Elle permet aux différents partenaires d'aller à l'essentiel et de pouvoir choisir le programme sur lequel ils s'engagent à intervenir en fonction de leurs champs d'actions.



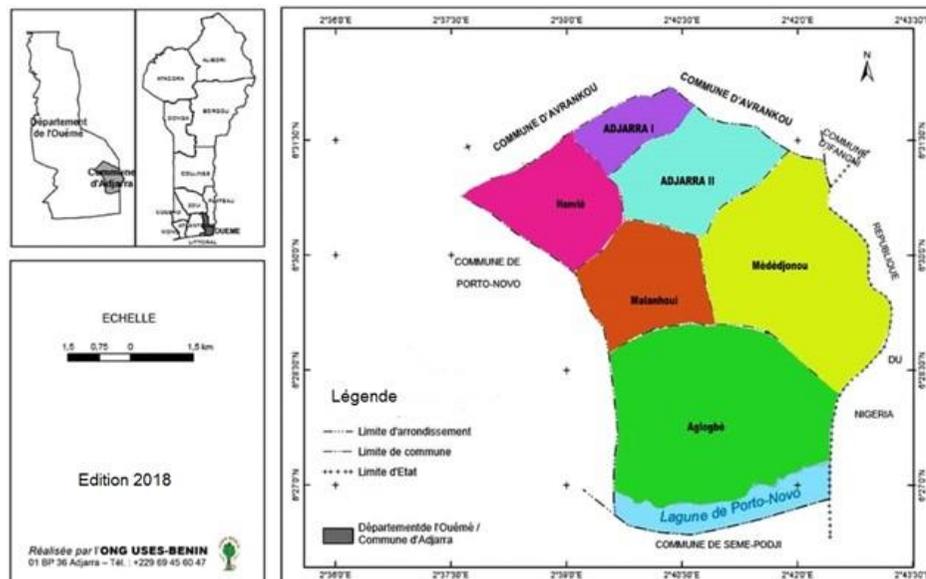
1^{ère} Partie

A LA DECOUVERTE DE LA COMMUNE D'ADJARRA

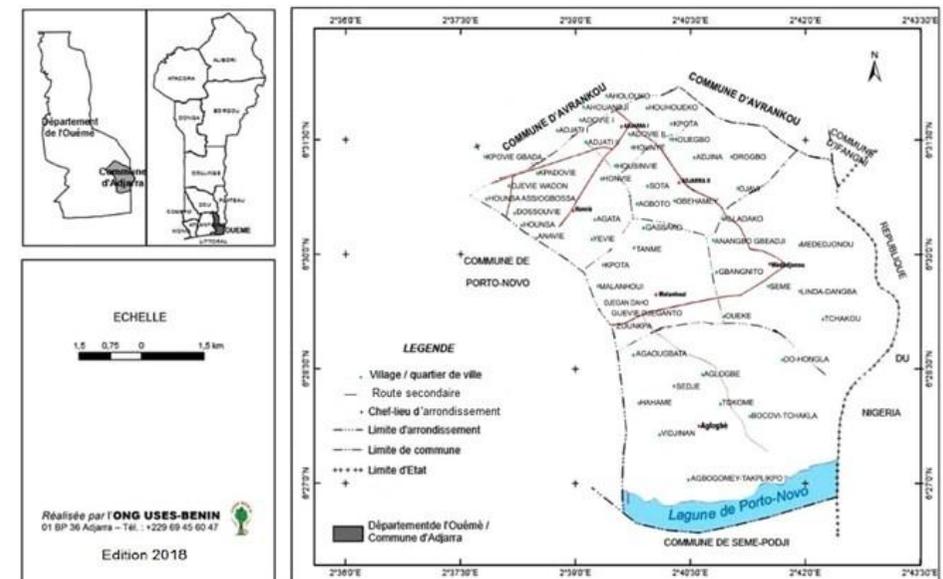
1. Situation géographique et organisation administrative

La commune d'Adjarra est une portion de territoire du Sud –Est de la République du Bénin. Elle est située dans le Département de l'Ouémé et s'étend sur une superficie de 75km². Adjarra, chef-lieu de la commune, se trouve à environ 7km au Nord-Est de la ville de Porto-Novo, Capitale du Bénin et à environ 38 km au Nord de Cotonou, la plus importante ville du pays. Elle partage ses limites avec les communes d'Avrankou, de Porto-Novo et la République Fédérale du Nigeria. De part sa position géographique, la commune d'Adjarra est une zone de transit entre la République Fédérale du Nigeria et la ville de Porto-Novo. Elle est considérée comme l'une des plus importantes zones de concentration des produits nigériens au Bénin.

La commune compte six (06) Arrondissements subdivisés en 54 villages et quartiers de ville.



Carte N°1 : Situation géographique de la Commune



Carte N° 2 : Carte administrative de la Commune d'Adjarra.

2. Cadre physique

2.1 . Relief

La Commune d'Adjara a un relief monotone et très peu accidenté. On y observe l'existence de plusieurs cuvettes fermées qui étaient jadis de véritables mares ou lacs naturels alimentés par de petits ruisseaux drainant des bassins versant de faibles superficies. Dans leur état de comblement actuel, ces cuvettes sont en voie de disparition et constituent à présent des zones relativement hydromorphes.

2.2 . Sols

Trois (03) types de sols sont rencontrés dans la commune à savoir : les sols ferrallitiques de couleur rouge communément appelés terre de barre à texture sablo-argileuse et qui occupent 80% de la commune, les sols de bas de pente à texture sableuse et les sols hydromorphes, riches en matières organiques et à texture argilo-limono-sableuse.

2.3 . Climat, Hydrographie et ressources en eau

□ Climat

La Commune d'Adjara a les mêmes caractéristiques climatiques que la partie Est de la région méridionale de la République du Bénin. Le climat est de type subéquatorial humide avec deux (02) saisons de pluie et deux (02) saisons sèches.

Ce régime climatique connaît, depuis quelques années, d'importantes perturbations difficilement prévisibles dont notamment des pluies précoces ou tardives, des périodes sèches ou pluvieuses de durées variables respectivement pendant des saisons pluvieuses et sèches. Les précipitations moyennes varient entre 900 mm à 1600 mm. La moyenne du nombre de jours de pluie par an est en baisse depuis quelques années. Elle est passée d'une moyenne de 75 jours à une moyenne de 60 jours au cours des cinq (05) dernières années. On note une légère influence de l'harmattan entre novembre et janvier.

□ Hydrographie et ressources en eau

La Commune d'Adjara est à cheval sur les bassins de la rivière Aguidi (Nom donné au Bénin à un affluent de la rivière nigériane du nom de YEWA) et du fleuve Ouémé. Elle est drainée par ces deux (2) cours d'eau. La rivière Aguidi jouit d'un régime d'écoulement permanent et est, de très loin, la plus importante source d'eau de surface de la Commune. Elle entretient la plus grande dépression marécageuse et l'unique forêt galerie de la Commune.

Sur le plan hydrogéologique, la Commune est située dans le bassin sédimentaire côtier et dispose, toutes proportions gardées, d'importantes ressources en eaux souterraines dont le captage est relativement aisé et se fait aussi bien à l'aide des puits traditionnels et des puits modernes à grand diamètre que des forages à faible diamètre.

□ **Végétation et faune**

La végétation est en nette régression pour des raisons d'urbanisation sauvage et de forte pression anthropique. Lorsqu'elle existe encore, elle est du type savane arborée ou prédominent les palmiers à huile naturels. Les bas-fonds sont dominés par les espèces herbacées avec la présence de quelques espèces ligneuses supportant les conditions d'hydromorphie et les palmiers raphias.

La faune est essentiellement composée de petits rongeurs, d'oiseaux, de varans et autres espèces de reptiles. Ces derniers sont prédominants surtout dans les zones marécageuses.

3. Cadre humain

3.1 . Historique et peuplement

Les premiers occupants d'Adjarra sont des Nagots venus du Nigéria. Ils se sont installés dans la zone du XVI au XVIII siècle. Ils sont rejoints vers la fin de la première moitié du XVIIIe siècle (période allant de 1746 à 1830) par les migrants Adja originaires de Tado (région située au Togo) qui, en quête de sécurité, ont transité par Pahou (Commune de Ouidah). Le peuplement d'Adjarra s'est poursuivi jusqu'au XIXe siècle par l'arrivée des Yorubas en provenance du Sud-Ouest de la République du Nigeria.

3.2 . Dynamiques sociodémographiques

La population de la commune d'Adjarra était évaluée en 2013 à 97 424 habitants dont 50 009 femmes soit 51,33%. Cette population a connu un taux d'accroissement moyen de 4,34% entre 2002 et 2013 (RGPH4, 2013) qui est supérieur à celui du département de l'Ouémé qui était de 3,69%.

En faisant l'hypothèse que le taux de croissance annuel de 4,34% reste constant, les perspectives démographiques de la Commune d'Adjarra font état d'une population d'environ 148 996 habitants en 2023.

Cette population est aussi jeune que la population nationale. Les moins de 15 ans représentent 45,03%. La tranche d'âge des 15 à 59 ans, constitue 50,57% de la population et doit normalement prendre en charge tout le reste de la population. Les plus de 60 ans ne représentent que 4,38% de la population (RGPH4, 2013). Cette extrême jeunesse de la population d'Adjarra, bien que représentant un atout pour son développement, interpelle les autorités publiques quant aux efforts à déployer en matière d'éducation, de formation, de santé et d'emploi notamment.



2^{ème} Partie

PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ECONOMIE LOCALE

1. Production végétale

La production végétale a occupé 4797 personnes réparties en 839 ménages en 2013 (RGPH 4). Cette population agricole est concentrée dans les arrondissements d'AGLOGBE (1108 personnes) et de MEDEDJONOU (2393 personnes). Ce secteur absorbe 3,4% de la population active de la Commune.

L'agriculture est du type familial et reste dominée par de faibles productivités et de très faibles productions agricoles du fait de la surexploitation des sols, de l'utilisation des outils rudimentaires, de la méconnaissance ou du non-respect des itinéraires techniques des principales spéculations, des terres cultivables de moins en moins disponibles pour des raisons de remembrement/lotissement sauvage et du bradage des terres etc., de la non disponibilité des intrants de qualité, de la non maîtrise de l'eau qui rend cette agriculture totalement aléatoire et du manque de crédit adapté.



Vue partielle du périmètre maraîcher de Aholouko

2. Production animale

L'élevage est pratiqué dans presque tous les ménages de la commune comme pour suppléer au manque de terre pour la production végétale. Les principales espèces élevées sont : les porcins, les ovins/caprins, la volaille, les lapins, et les bovins.

Du fait des systèmes d'élevage aussi traditionnels, le sous-secteur connaît également de faibles niveaux de productivité et de productions dus essentiellement à :

- l'insuffisance de fourrages pendant la grande saison sèche,
- la non maîtrise de la conduite des systèmes d'élevage performants,
- le coût élevé des aliments,
- la réticence à la vaccination,
- l'élevage en divagation,
- l'insuffisance de crédits adaptés,
- l'importation massive des produits carnés,
- l'apparition fréquente de certaines épizooties



Vue partielle d'un enclos d'élevage de lapins à Adjara

3. Production halieutique

La pêche est surtout pratiquée dans le village d'Abomey Takplikpo dans l'arrondissement d'Aglogbè qui a accès à la lagune de Porto Novo. Les prises sont de moins en moins importantes du fait de la très forte pression sur le plan d'eau, de l'utilisation des engins prohibés, de l'invasion du plan d'eau par la jacinthe, du comblement du plan d'eau et de sa pollution due essentiellement au déversement par accident des hydrocarbures de contrebande transportés par voie d'eau.

Quant à la pisciculture, elle est une activité d'introduction récente mais qui se développe assez rapidement du fait de la disponibilité en termes de potentialités naturelles de la commune dans les arrondissements d'Adjarra 1 et 2, Aglogbè, Malahoui et Médédjonou. Elle connaît un essor ces dernières années grâce à l'existence de promoteurs organisés et aux appuis de plusieurs projets dont le PROVAC, le PADA, le programme ACMA et le FADeC agriculture.

Elle reste néanmoins confrontée aux difficultés dont notamment celles relatives à :

- la cherté des aliments,
- la non maîtrise des systèmes performants de conduite des élevages de poisson,
- l'importation massive des produits congelés,
- la fluctuation du COUT du naira, monnaie du principal marché d'exportation.

Les espèces élevées sont fondamentalement les clarias et le tilapia dont les productions en 2017 sont respectivement de 62 tonnes et de 1,02 tonne.



Vue partielle d'une ferme piscicole à Médejonou

4. Le commerce

Au niveau de la commune, le petit commerce est très développé et se pratique par presque tous les ménages. C'est l'un des facteurs essentiels de l'accélération de la croissance et donc de lutte contre la pauvreté. La position géographique de la commune permet d'importants échanges avec le Nigéria, pays avec lequel la commune partage une longue frontière. Aux avantages attachés à cette proximité s'ajoutent quelques facteurs qui contribuent à la création d'un environnement favorable pour le développement du secteur dont en l'occurrence :

- *la forte fréquentation des marchés de Kpétou et de Gbangni ;*
- *la facilité accordée par la Mairie aux acteurs en ce qui concerne la mise à disposition temporaire des espaces publics pour mener des activités ;*
- *etc.*

Le secteur reste cependant confronté à quelques problèmes dont :

- l'impraticabilité des voies surtout en saison pluvieuse ;
- les faibles mesures d'accompagnement des acteurs sur tous les plans ;
- l'insuffisance de fonds de commerce,
- le fort taux d'intérêt pratiqué par certaines SFD.

5. Artisanat, hôtellerie, tourisme et PME/PMI

5.1 . Artisanat

L'artisanat traditionnel et moderne cohabitent dans la commune et est la base qui soutient l'économie locale comme dans la plupart des communes du Bénin.

L'artisanat traditionnel concerne la fabrication des instruments de musique (tam-tam, castagnettes, gong et autres) et des meubles traditionnels en matériaux locaux dans lesquels la commune est particulièrement réputée. On y retrouve également la vannerie, la poterie en terre cuite, le tissage de nattes, etc.

Le problème majeur rencontré par les acteurs du secteur est le sous équipement chronique et le manque de professionnalisme qui les rend peu compétitifs sur le marché international.

En ce qui concerne l'artisanat moderne, les branches d'activités rencontrées sont entre autres celles du bâtiment, de l'alimentation, des métaux, des constructions mécaniques, des arts et décoration, de diverses installations, de maintenance et réparation, etc



Un poste de fabrication et de vente de Tam-Tam à Adjarra

En matière de fabrication de tam-tam au Bénin, la commune d'Adjarra détient un savoir-faire à nul autre pareil.

5.2 . Tourisme, hôtellerie et PME/PMI

La commune d'Adjarra dispose d'importants atouts touristiques qui n'attendent que d'être valorisés pour contribuer à son développement. Les principaux atouts sont notamment :

► Les forêts et les lieux sacrés

Ils sont protégés et conservés pour maintenir les valeurs endogènes et contribuent à la protection de la biodiversité.

Au nombre de ceux-ci on peut citer :

- la dépression marécageuse qui longe les arrondissements d'Adjarra 1, d'Adjarra2, de Mèdédjonou et d'Aglogbè;
- les forêts sacrées dans tous les arrondissements dont les plus importantes sont celles de Kounkoun-Tété, d'Anagodomè et de Lindja-Dangbo ;
- les couvents ;
- le palais royal à Adjarra1 ;
- la sculpture de tam-tam.

▶ **La piste des esclaves**

La commune a été aussi touchée par la traite négrière. Une visite guidée de cette piste permet d'appréhender tous les périples des esclaves. Cette piste est appelée « Route des 3AP » pour indiquer qu'elle relie Akpro-Missérété, Avrankou, Adjarra et Porto-Novo. Elle comprend les principales étapes suivantes :

- Site de fabrication de briques (kicholo), ayant servi à la construction des bâtiments afro-brésiliens de Porto-Novo et environs ;
- Palais du prince Adjovi, un entrepôt d'esclaves situé à Vodénougbin dans l'arrondissement d'Adjarra 1 ;
- Place Ahouanmatin, actuelle place du Monument aux Morts en face des bureaux de la Mairie d'Adjarra.
(Lieu de regroupement des esclaves avant leur départ)

▶ **Siège mondial de l'Eglise du Christianisme Céleste (ECC)**

Cette église fondée vers la fin des années 40 (probablement en 1947) par le Pasteur Oshoffa, est devenue l'une des plus importantes confessions religieuses de la commune. Elle a par ailleurs acquis depuis plusieurs années une envergure internationale. Le siège mondial est situé à Tchakou dans l'Arrondissement de Mèdédjonou.

▶ **Siège national de l'Eglise Apostolique du Bénin**

Ce siège se trouve dans l'Arrondissement de Malanhoui. L'Eglise tient sa convention annuelle dans la première quinzaine du mois de décembre de chaque année. Cette fête annuelle appelée « convention annuelle » draine des fidèles et des autorités religieuses de la sous-région Ouest Africaine, du Gabon, du Cameroun etc.

▶ **Le Musée des masques d'Adjarra**

Le musée des masques d'Adjarra est un musée privé ayant des collections venues de plusieurs pays d'Afrique Noire. Il se veut un musée thématique. L'enrichissement du musée par des collections d'Adjarra et des autres régions du Bénin est en cours.

Pour l'instant, le conservateur du musée dispose d'une collection de dix (10) pays d'Afrique noire mais l'exposition ne prend actuellement en compte que des collections de sept (07) pays.

Le conservateur du musée est prêt à entrer en négociations avec les autorités communales pour placer le musée sous la tutelle de la Mairie.

▶ **Siège départemental du vodoun de l'Ouémé**

La commune abrite le siège départemental du vodoun de l'Ouémé. Les cérémonies de la fête nationale du Vodoun s'y déroulent le 10 janvier de chaque année.

▶ **L'environnement, la flore et la faune**

La Commune dispose des paysages dont la faune et la flore laissent rêver. Des randonnées et des ballades en pirogue dans un environnement paradisiaque peuvent laisser des souvenirs inoubliables de la Commune.

Du fait d'une très forte pression anthropique, ce patrimoine est à présent agressé et menacé de destruction si rien n'est fait pour renforcer sa préservation et sa conservation.

▶ **Ballet des éperviers**

Le ballet se passe autour de la forêt koun-koun tété (forêt centenaire qui sert de couvent à des adeptes) et dans les environs des quartiers d'Adovié I et d'Adovié II dans l'arrondissement d'Adjarra I, dans la période de décembre à janvier. On découvre une curiosité naturelle. La scène se passe à partir de 17 heures locales où on observe une colonie d'éperviers qui pavent, flânent et survolent le quartier historique d'Adjarra I. La forêt sert de base pour ce regroupement faunique extraordinaire qui utilise comme perchoir un iroko, arbre centenaire au pied duquel se trouve l'autel de divinité bienfaitrice. Ces oiseaux en voie de disparition se régalent sur les rares phanérogames qui ont échappé aux actions anthropiques.

▶ **Siège de la Rose Croix AMORC**

Le siège national du Bénin de ce mouvement philosophique, initiatique est basé à Soké dans l'Arrondissement de Malanhoui.

▶ **Bibliothèque solidaire de Mèdédjonou**

La Bibliothèque Solidaire de Mèdédjonou (BSM) a été mise en place par l'Association des Leaders Solidaires de Mèdedjonou (LSM). Le bâtiment qui fait office de local à la BSM est situé au niveau de l'ancienne place publique de Gbangnito. C'est un vieux bâtiment que la mairie d'Adjarra a autorisé les LSM à réfectionner pour servir de bibliothèque. Cette initiative est le fruit de la solidarité agissante des membres de l'Association et autres sympathisants. Elle compte plus de 2 000 livres provenant des particuliers, des écrivains et des maisons d'édition. En plus des livres, on y trouve, une connexion wifi, un abonnement canal plus et une buvette. Elle accueille plusieurs manifestations culturelles. Elle fut inaugurée le vendredi 07 avril 2017.

▶ **Le Centre des Arts et Métiers de Mèdédjonou (CAMM)**

Le CAMM est une infrastructure sociocommunautaire qui vise à contribuer au développement de la commune d'Adjarra en général et de l'arrondissement de Mèdédjonou en particulier. Il est composé de plusieurs espaces servant respectivement d'atelier, de salles de formation, de hall d'exposition et de vente, de salle de jeux ou d'expression culturelle et de restauration. Ce centre accueille divers ateliers et diverses manifestations culturelles.

5.3 . Hôtellerie

En matière d'Hôtellerie, la commune dispose de très peu de cadres adéquats et pour le séjour d'un grand nombre de visiteurs et surtout d'étrangers. Toutefois, on y trouve quelques motels à savoir : Jardin 1, Motel Royal, le Relais International, Ayéwalèdjè et l'hôtel Irène BADAROU (HIB Adjarra) etc.

5.4 . Tourisme

L'importance du potentiel touristique de la commune a fait dire à certains milieux spécialisés que toute la Commune est un musée à ciel ouvert. Il ne reste qu'à dresser un répertoire exhaustif des sites et à les valoriser.

A titre d'illustration, une soixantaine de sites sacrés d'importance variable ont été répertoriés dans le seul Arrondissement d'Adjarra1 dans le cadre du projet de protection et de valorisation du patrimoine culturel d'Adjarra1 sur financement du programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées.



Façade principale du hall d'exposition du Musée d'Adjarra

5.5 . Industrie

Le secteur industriel est encore au stade embryonnaire au niveau de la commune. Le secteur ne compte que quelques unités de transformation du bois (scierie), la soudure, les boulangeries et de petites unités de fabrication de jus de fruits.



3^{ème} Partie

LES DEFIS MAJEURS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Il ressort de l'analyse diagnostique de la situation au niveau de la commune que les défis majeurs sont les suivants :

- 1 la nécessaire conurbation entre la ville de Porto-Novo et la commune qui rend obligatoire l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement urbain pour la région du « Grand Porto-Novo » ;
- 2 la non maîtrise de l'organisation et de la gestion de l'espace communal se traduisant par une appropriation massive et une thésaurisation des terres, des remembrements/lotissements sauvages et le bradage du patrimoine foncier rendant très difficile la conception et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ;
- 3 la gestion des ordures ménagères et des déchets au niveau de la commune ;
- 4 la très grande jeunesse de la population dont 50,57% ont entre 15 et 59 ans faisant appel à d'importants défis d'éducation et de formation dans tous les domaines, de santé et de gestion environnementale et sanitaire ;
- 5 la précarité des conditions de vie des populations et surtout des bras valides majoritairement occupés par des activités économiques précaires et à hauts risques telles que le transport des passagers à l'aide des engins à deux (02) roues, le commerce de l'essence de contrebande, etc ;
- 6 la faible connaissance et la non valorisation des potentialités naturelles de la commune ;
- 7 le sous équipement chronique des artisans et artisanes de la commune qui en sont encore à l'utilisation des équipements traditionnels.



4^{ème} Partie

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (2019-2023)

Une analyse judicieuse du cadre logique de développement de la Commune a permis de définir quatre (04) programmes décomposés en 28 projets. Cette étape a par ailleurs permis de faire le phasage entre le cadre logique et les programmes et projets de développement de la Commune.

Tableau des Programmes et Projets du PDC 3^{ème} Génération de la Commune d'Adjarra

Programme 1 : Développement de l'économie locale à travers l'accroissement de la productivité agro-pastorale, le rayonnement du tourisme et l'accompagnement des artisans, PME/PMI

N°	Projets	Activités principales	Montant
1	Projet d'intensification de la production végétale et animale	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les zones de production agricole ; • Former les producteurs sur les itinéraires techniques de la production animale et végétale ; • Appuyer les organisations professionnelles de production animale et végétale ; • Aménager des périmètres irrigués ; • Plaider pour rendre disponibles les intrants agricoles et vétérinaires (insecticides, herbicides, vaccins, etc.) ; • Faciliter aux producteurs l'accès aux crédits adaptés aux activités de production végétale et animale. 	93 200 000
2	Projet de développement et de la promotion de la pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des étangs et des bassins piscicoles ; • Former et sensibiliser les pisciculteurs, pêcheurs et les populations riveraines sur les techniques de production et sur la sauvegarde de l'écosystème des zones humides (Dépression marécageuse et bas-fonds) d'Adjarra. 	44 400 000

3	Projet d'appui au développement de l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et répertorier les PME et PMI existantes ; • Créer des conditions favorables à la création et à la formalisation des PME et PMI ; • Actualiser le répertoire des artisans ; • Former les groupements des artisans et des PME/PMI sur les nouvelles technologies dans leurs domaines respectifs ; • Rendre fonctionnel le village artisanal ; • Accompagner le centre des arts et métiers de Mèdédjonou sur la base d'une convention • Sensibiliser et former les jeunes à l'entrepreneuriat • Développer des actions de promotion des produits locaux. 	29 000 000
4	Projet d'accompagnement des commerçants et des PME/PMI	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les commerçants et actualiser régulièrement leur liste ; • Réaliser l'étude de réhabilitation et d'aménagement des Marchés de Kpétou dans l'arrondissement d'Adjarra1 et de Gbangnito dans l'arrondissement de Mèdédjonou ; • Construire des boutiques ; • Accompagner la Facilitation à l'accès au financement des jeunes entrepreneurs de la commune ; • Appuyer les Activités Génératrices de Revenus au profit des femmes et des couches vulnérables. 	273 000 000
5	Projet de valorisation du potentiel culturel de la commune et de promotion du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le répertoire des sites touristiques de la commune ; • Réhabiliter/Aménager des sites existants ; • Tracer le circuit touristique d'Adjarra ; • Plaider pour la création d'un Office du tourisme à Adjarra ; • Transférer le musée privé d'Adjarra à la Mairie sur la base d'une convention ; • Organiser des festivals des arts et de la culture d'Adjarra. 	49 000 000

Total Programme 1 :

488 600 000

Programme 2 : Amélioration du niveau des services sociocommunautaires de base, et de la protection des couches vulnérables

N°	Projets	Activités principales	Montant
6	Renforcement des infrastructures, équipements et personnel qualifié des centres de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter et équiper les centres de santé existants ; • Plaider pour la mise à disposition des centres de santé d'agents qualifiés en nombre suffisant ; • Améliorer la prise en charge des couches vulnérables ; • Contribuer à l'assainissement du sous-secteur de la médecine traditionnelle ; • Renforcer les plateaux techniques des centres de santé ; • Recruter des relais communautaires pour l'organisation des campagnes d'IEC pour inciter les populations à se rendre dans les centres de santé.. 	130 000 000
7	Projet d'amélioration de la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former la population (surtout les femmes) sur les bonnes pratiques nutritionnelles ; • Assurer le fonctionnement régulier du Cadre de Concertation sur la Nutrition ; • Faire un plaidoyer pour le renforcement des capacités du CPS en vue de la récupération nutritionnelle. 	12 400 000
8	Projet de renforcement des capacités d'accueil des écoles maternelles et primaires publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Construire, réhabiliter et équiper des modules de classe dans les écoles maternelles et primaires publiques ; • Plaider pour la mise à disposition d'enseignants qualifiés en nombre suffisant ; • Plaider pour la Formation et le recyclage des enseignants vacataires et communautaires. 	757 000 000

9	Projet d'amélioration du taux de scolarisation et des résultats scolaires au niveau des écoles maternelles et primaires publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sensibilisations des parents pour la scolarisation des enfants ; • Faire un plaidoyer pour l'augmentation des cantines scolaires ; • Doter les écoles maternelles et primaires publiques des installations d'eau potable ; • Promouvoir l'excellence dans les écoles. 	36 000 000
10	Projet d'alphabétisation des populations de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un centre d'alphabétisation dans la commune ; • Doter les maîtres alphabétiseurs de matériels didactiques suffisants et adéquats ; • Doter les centres d'Alphabétisation de maîtres alphabétiseurs ; • Instituer un système de motivation des maîtres alphabétiseurs ; • Appuyer la formation et le recyclage des maîtres alphabétiseurs ; • Sensibiliser les populations sur l'importance de l'alphabétisation ; • Organiser la Journée Internationale de l'Alphabétisation ; • Organiser des campagnes d'alphabétisation. 	55 300 000
11	Projet d'approvisionnement en eau potable des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Réparer les équipements d'exhaure en panne au niveau des forages ; • Réaliser une nouvelle AEV ; • Poursuivre l'extension des réseaux d'AEV ; • Réaliser de nouveaux FPM ; • Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB dans les localités non couvertes ; • Assainir le sous-secteur des activités de vente d'eau au niveau des postes d'eau autonomes privés ; • Faire le suivi régulier de la gestion des points d'eau potable. 	241 000 000

12	Projet d'extension du réseau d'énergie électrique de la SBEE dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour l'extension du réseau de la SBEE dans les localités non couvertes ; • Plaider pour la mise en place des projets d'abonnements sociaux au réseau de la SBEE ; • Améliorer et assurer le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public. 	51 000 000
13	Projet de promotion des énergies renouvelables et des systèmes d'économie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ; • Doter les villages de lampadaires solaires ; • Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés ; • Entretien des installations de panneaux solaires existants. 	102 500 000
14	Projet d'appui et de prise en charge des personnes vulnérables (les cas sociaux, les indigents et les personnes de 3 ^{ème} âge)	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les textes relatifs aux droits des enfants et des personnes vulnérables ; • Aménager le centre de loisir des personnes du 3^e âge de la Commune d'Adjarra. 	45 000 000
15	Projet de renforcement des infrastructures et équipements de sport et des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'action pour la promotion des activités sportives et ludiques ; • Mettre en œuvre le plan de promotion des activités des sports et loisirs ; • Faire un plaidoyer pour la construction des aires de jeux ; • Identifier et délimiter l'espace alloué au jardin public dans chaque Arrondissement • Installer des jardins publics ; • Aménager un parc d'attraction ; • Organiser de compétitions dans chaque domaine sportif ; • Aménager les sites de sports et de loisirs existants ; • Appuyer les initiatives sportives et ludiques. 	193 800 000

Total Programme 2 :

1 624 000 000

Programme3 : Amélioration de la gouvernance locale et le respect de l'équité genre

N°	Projets	Activités principales	Montant
16	Renforcement de capacités des conseils et des services à tous les niveaux de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les moyens de fonctionnement, (mobilier et matériel informatique) à la disposition des agents de la commune ; • Renforcer la capacité d'intervention des agents chargés de la mobilisation des ressources propres de la commune ; • Construire une salle des archives conforme aux normes en la matière ; • Numériser les actes d'état civil ; • Mettre en place un bon système ; • D'évaluation et de motivation des agents communaux ; • Renforcer les capacités des conseillers communaux et locaux ; • Acquérir du matériel roulant au profit de commune ; • Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de gestion de carrière du personnel ; • Mettre en œuvre le manuel de procédures administratives, techniques administratives, financières et comptes. 	27 000 000
17	Projet de dynamisation de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et saisir les opportunités relations de la coopération décentralisée ; • Contribuer à rendre plus fonctionnelle la coopération intercommunale ; • Prendre des initiatives pour la mise en place des 3AP comprenant les communes (Adjarra, Akpro-Missérété, Avrankou et Porto-Novo). 	12 400 000

18	Projet de renforcement de la sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour un renforcement des capacités des Commissariats de Police ; • Appuyer le fonctionnement des commissariats de police ; • Sensibiliser la population à collaborer avec les forces publiques. 	10 000 000
19	Projet d'amélioration de la capacité financière des femmes et de leur participation au processus de prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les femmes sur l'importance de leurs rôles dans les instances de prise de décisions ; • Informer et sensibiliser la population sur les droits de la femme ; • Faciliter l'accès au micro crédit pour les femmes ; • Plaider pour la participation des femmes aux activités politiques et au processus de prise de décision. 	9 000 000
20	Projet d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources financières propres de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières propres de la Commune ; • Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources. 	45 000 000
21	Projet d'amélioration de la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser chaque année deux séances de reddition des comptes ; • Elaborer un plan de communication ; • Mettre en œuvre le plan de communication. 	25 000 000

Total Programme 3 :

340 000 000

Programme 4 : Amélioration du cadre de vie des populations par la protection de l'espace communal et les ressources naturelles

N°	Projets	Activités principales	Montant
22	Projet d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Communal	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les opérations foncières de remembrement ; • Elaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ; • Poursuivre les efforts dans le sens de l'identification et de la matérialisation des limites réelles de la commune. 	215 000 000
23	Projet d'aménagement et de bitumage de la voie ceinture (RN36) Wadon-Adjarra-Mèdédjonou-Porto-Novo	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider pour le bitumage des principaux axes routiers de la Commune d'Adjarra (RN36 (Wadon-Adjarra) et RNI36 bis (marché d'Adjarra-Atchoukpa-Akpro-Misséréte) ; • Faciliter les travaux de bitumage de RNI36 Wadon-Adjarra-Mèdédjonou-Porto-Novo. 	5 000 000
24	Projet de réhabilitation et d'entretien du réseau routier de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le répertoire des principaux axes routiers de la commune ; • Mettre au point un relevé d'itinéraire pour l'ensemble des tronçons du réseau ; • Elaborer un plan d'entretien routier et le mettre en œuvre ; • Viabiliser les zones en lotissement /remembrement. 	220 000 000
25	Projet de redimensionnement et d'harmonisation des emprises des voies intercommunales	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'étude pour le redimensionnement et l'harmonisation des emprises des routes intercommunales ; • Mettre en place le dispositif des mesures conservatoires sur la base des résultats de l'étude. 	25 000 000

26	Projet de gestion intégrée des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin béninois de la rivière AGUIDI ; • Elaborer et mettre et mettre en œuvre un Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la dépression marécageuse d'Adjarra ; • Inciter des travaux de recherche pour orienter des travaux de recherches (mémoires, thèses) sur l'écosystème des marécages d'Adjarra. 	43 800 000
27	Projet d'amélioration de la gestion des eaux usées et des déchets solides ménagers	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal 2 (PHAC 2) • Mettre en œuvre le PHAC 2 	95 000 000
28	Projet d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques ; • Mettre en œuvre les mesures d'adaptation aux CC et d'atténuation des effets ; • Mettre en place et activer une plateforme communale de gestion des risques et catastrophes. 	127 000 000
Total Programme 4 :			731 000 000

COUT total du Programme 1	488 600 000 Francs CFA
COUT total du Programme 2	1 624 000 000 Francs CFA
COUT total du Programme 3	340 000 000 Francs CFA
COUT total du Programme 4	731 000 000 Francs CFA
COUT total du PDC3	3 183 600 000 Francs CFA
COUT total du Suivi-évaluation	63 672 000 Francs CFA
COUT Global	3 247 272 000 Francs CFA



5^{ème} Partie

*MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PDC 3^{ème} GENERATION*

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du PDC 3^{ème} Génération (2019-2023) proviendront de toutes les sources traditionnelles et des sources potentielles susceptibles d'accompagner les efforts des autorités communales dans le sens d'un développement harmonieux et durable. Les fonds pour le financement proviendront notamment de :

- les recettes propres de la commune ;
- le Fonds FADeC ;
- la diaspora locale et internationale ;
- les Partenaires Techniques et Financiers ;

Dans la pratique, les autorités communales entendent, en termes de stratégie de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PDC, exploiter toutes les possibilités légalement offertes aux communes dans la recherche de financement en commençant par des efforts de mobilisation des ressources propres fiscales et non fiscales. En la matière, les faiblesses relevées dans le diagnostic et relatives à la mobilisation des ressources financières seront corrigées. Il s'agira notamment de mener des actions visant à remédier aux points faibles issus du diagnostic. En effet :

I

la commune dispose d'importants gisements fiscaux très peu connus, mal valorisés ou mal exploités. Il est prévu de prendre toutes les dispositions idoines requises pour collecter le maximum des recettes fiscales et non fiscales de la commune. Pour ce faire, tous les mécanismes de recouvrement seront revus, corrigés et améliorés après un répertoire exhaustif de tous les gisements fiscaux potentiels ;

II

la diaspora est presque négligée et est restée jusqu'à présent en marge des questions de développement de la commune pour des raisons soit, d'une méconnaissance de la force ou du poids qu'elle peut représenter dans la mise en œuvre de la politique de développement de la commune, soit d'une mauvaise approche stratégique. Dans ce cadre et pour mettre un terme à cette situation déplorable, il est prévu l'organisation d'une grande rencontre des filles et fils de la commune d'Adjarra susceptibles d'apporter des concours de divers ordres pour la mise en œuvre du PDC 3^{ème} génération ;

III

l'implication de la population dans la mise en œuvre des actions de développement demeure encore faible et cela donne l'impression que le développement de la commune n'est que l'affaire des élus communaux. A cet effet, il sera question d'une meilleure répartition des rôles entre les différentes catégories d'acteurs et d'une judicieuse affectation des ressources disponibles.

Il est par ailleurs prévu :

- l'organisation d'une vaste campagne d'information, de diffusion et de vulgarisation du document du PDC 3^{ème} Génération en vue de son appropriation effective par l'ensemble des parties prenantes et des acteurs ou partenaires potentiels de développement de la commune ;
- l'organisation d'une table ronde, en accord avec le Pouvoir Central, pour faire examiner le PDC et obtenir l'adhésion des PTF à son financement ;
- la mise en place de tous les outils de gestion susceptibles de garantir la traçabilité, la transparence et par voie de conséquence, l'efficacité et l'efficience des actions de mise en œuvre du PDC 3^{ème} Génération.

CONCLUSION

Le document Synthèse du Plan de Développement Communal 3^{ème} Génération (PDC3) a pris en compte et traduit entièrement la volonté collective de développement des différentes catégories d'acteurs de la commune pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour la mise en œuvre de ce précieux outil de développement, l'engagement collectif est nécessaire pour mobiliser les énergies et moyens subséquents afin que s'amorce, un véritable développement de la Commune au grand bonheur des populations.

Conseil Communal 4^{ème} mandature



Germain Sourou WANVOEGBE
Maire d'Adjarra



Marius GODONOU
1^{er} Adjoint au Maire



André ASSOGBA
2^{ème} Adjoint au Maire



Sourou GBEDOWESOUN
Chef d'Arrondissement d'Adjarra 1



Pascal LANKPOKINTO
Chef d'Arrondissement d'Adjarra 2



Jean ADANCHEDE
Chef d'Arrondissement de Médédjonou



Victor AHIDEDJI
Chef d'Arrondissement de Malanhoui



Rigobert HONGA
Chef d'Arrondissement d'Aglobè



Eugène AHOUANSE
Chef d'Arrondissement de Honvié



Florent DJEBOU
Conseiller Communal



Tiburce FADEYI
Conseiller Communal



Germain KOTIN
Conseiller Communal



Grégoire HOVOZOUNKOU
Conseiller Communal



Kevin AGUEH
Conseiller Communal



Janvier HOUNVIO
Conseiller Communal



Ganiou SEYIBOU
Conseiller Communal



Clément GBESSEMEHLAN
Conseiller Communal



Valère ZANNOU
Conseiller Communal



Honoré GBETOLANSI
Conseiller Communal

InfographieDocument: Tambour d'Afrique
(+33) 06 26 14 25 39 / (+229) 91 28 99 98
tambour-afrique@aziz-adjakpe.org

